



**NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

# DOSSIER DE PRESSE

2012

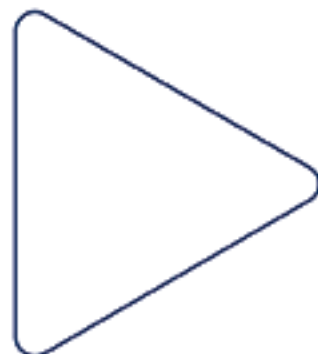
## CONTACTS PRESSE

### GIP-MDS / [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr)

Alexandre AZAR  
01 58 10 47 28  
[alexandre.azar@gip-mds.fr](mailto:alexandre.azar@gip-mds.fr)

### Agence Wellcom

Camille Piger & Coraline Bardinat  
01 46 34 60 60  
[cpi@wellcom.fr](mailto:cpi@wellcom.fr) - [cob@wellcom.fr](mailto:cob@wellcom.fr)





# NET-ENTREPRISES·FR

GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF – AGIRC-ARRCO – CNAV/TDS – CNAMTS – CNAF  
PÔLE EMPLOI – UNÉDIC – RSI – MSA – CI-BTP – CS  
CRPCEN – CTIP – FFSA – FNMF  
MEMBRES ASSOCIÉS : CFDT – CGPME – CGT – CGT-FO  
CSOEC – FNSEA – MEDEF – SYNTEC INFORMATIQUE – UPA

## Sommaire

1. net-entreprises.fr en bref .....	p. 3
2. Le GIP Modernisation des déclarations sociales .....	p. 8
3. Une référence en matière d'administration électronique et de simplification administrative .....	p. 10
4. À l'écoute des utilisateurs .....	p. 12
5. Un site en constante évolution.....	p. 15
6. net-entreprises.fr en chiffres .....	p. 17
<b>Annexes</b> .....	p. 18
Un site facile d'utilisation : mode d'emploi en 4 étapes .....	p. 19
Les déclarations disponibles sur net-entreprises.fr .....	p. 22
Les organismes de protection sociale et les fédérations professionnelles associées au sein de net-entreprises.fr .....	p. 23
Les comités régionaux net-entreprises.fr .....	p. 24
L'échange de données informatisé (EDI).....	p. 25



# 1. net-entreprises.fr

## **net-entreprises.fr en bref**

Créé en 2000 pour simplifier les obligations administratives des entreprises, net-entreprises.fr est le site internet dédié aux déclarations sociales proposé et financé par l'ensemble des organismes de protection sociale (OPS).

Il permet aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés) d'effectuer et de régler par internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, leurs déclarations sociales.

Site portail, net-entreprises.fr est un point d'accès unique qui propose l'essentiel des déclarations pour tous les régimes de protection sociale : régime général, régime des indépendants, régime agricole.

En 10 ans d'existence, le succès du site n'a cessé de s'accroître :

- ▶ 2,4 millions d'entreprises inscrites fin décembre 2011,
- ▶ 18 millions de télédéclarations transmises en 2011.



Ce repère indique dans le dossier de presse les références au baromètre d'image et de notoriété mené par l'Institut Opinion Way pour net-entreprises.fr sur les pratiques, les usages et les perspectives en matière de télédéclarations sociales (novembre 2009).

## net-entreprises.fr : comment ça marche ?

net-entreprises.fr est un site facile d'utilisation\*. Il suffit de :

- ▶ **S'inscrire** en ligne, puis à chaque connexion, s'authentifier par un mot de passe ou avec un certificat numérique.
- ▶ **Déclarer** via un formulaire à remplir directement à l'écran ou envoyer un fichier issu d'un logiciel de paie ou de gestion. La déclaration est automatiquement transmise aux organismes destinataires par net-entreprises.fr.
- ▶ **Télérégler** les cotisations de son choix.
- ▶ **Télécharger** et imprimer un accusé de réception.

Plusieurs aides sont à la disposition des utilisateurs :

- ▶ Des démonstrateurs simulant l'inscription, mais aussi les déclarations et les éventuels téléversements associés.
- ▶ Une assistance technique via un numéro de téléphone Indigo :

 **N° Indigo 0 820 000 516**

0,118 € TTC / MN

L'utilisation de net-entreprises.fr offre cinq avantages pour les déclarants :

- ▶ La **simplicité** : les entreprises et les tiers déclarants n'ont qu'une adresse à retenir pour remplir leurs déclarations sociales et oublier ainsi tout le flot des déclarations papier. Le site est disponible 7 jours/7 et 24 heures/24.
- ▶ La **gratuité** : le site est entièrement gratuit. Il n'y a ni frais d'inscription ni frais d'utilisation.
- ▶ La **rapidité** : l'inscription s'effectue une fois pour toutes. Une fois enregistré, le remplissage des formulaires est facilité ce qui permet de gagner du temps.
- ▶ La **sérénité** : l'accompagnement en ligne permet de limiter les risques d'erreur. Au fil de la saisie, les champs obligatoires sont indiqués et le contrôle automatique et immédiat évite les incohérences des informations saisies.
- ▶ La **facilité de règlement** : pour les déclarations donnant lieu à un paiement, le téléversement permet à l'entreprise de s'acquitter de ses cotisations de manière sécurisée, juste à l'échéance, ni trop tôt ni trop tard.



Les entreprises qui disposent d'une connexion internet sont 84 % à effectuer leurs déclarations sociales et/ou fiscales en ligne. Ce taux d'utilisation croît en même temps que la taille de l'entreprise. Ainsi, les entreprises de 20 à 199 salariés sont les plus utilisatrices de net-entreprises.fr.

\* Le mode d'emploi du site figure en annexe.

## Quels sont les services disponibles ?

net-entreprises.fr propose l'essentiel des déclarations sociales que doivent effectuer les entreprises\*. Chaque entreprise peut y effectuer les déclarations de son choix, en fonction de ses besoins.

### Embauche d'un ou plusieurs salariés

- ▶ la **déclaration unique d'embauche (DUE)** des salariés du régime général ainsi que la déclaration unique d'embauche des salariés agricoles (**DUE-MSA**) ;
- ▶ le **titre emploi simplifié agricole (TESA)** pour réaliser en une seule fois les formalités liées à l'embauche et à l'emploi des saisonniers dans le secteur de la production agricole.

### Modification du contrat de travail

- ▶ l'**attestation d'assurance chômage**, obligatoire pour les employeurs au moment de la résiliation, de l'expiration ou de la rupture d'un contrat de travail, ainsi que l'ensemble des services Pôle emploi à destination des employeurs ;
- ▶ la **modification de contrat** des salariés agricoles.

### Arrêt et reprise du travail

- ▶ l'**attestation de salaire** pour le versement des indemnités journalières des travailleurs salariés d'une part et pour les salariés agricoles d'autre part ;
- ▶ la **déclaration d'accident du travail** des travailleurs salariés d'une part et des salariés agricoles d'autre part ;
- ▶ le **compte accidents du travail / maladies professionnelles (compte AT/MP)** pour les employeurs de salariés appartenant au régime général de la sécurité sociale ;
- ▶ pour les entreprises du BTP, la **déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries** (net-intempéries BTP).

### Congés payés

- ▶ la déclaration congés spectacles avec téléversement ;
- ▶ les déclarations à destination des caisses congés intempéries BTP.

### Déclarations des salaires et paiement des cotisations

- ▶ la **déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS)**, regroupe 5 déclarations en une : les cotisations Urssaf, Pôle emploi, retraite complémentaire et prévoyance, caisses Congés Intempéries BTP, **avec téléversement possible** ;
- ▶ la **déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS-U)** ;
- ▶ le bordereau de versement mensuel et la **déclaration de salaires MSA** ;
- ▶ les déclarations trimestrielles des employeurs de **VRP multiscartes**.

### Déclarations de revenus et contributions sociales

- ▶ la **déclaration commune de revenus (DCR)**, pour les entrepreneurs individuels, artisans, commerçants, professions libérales) ;
- ▶ la **déclaration de l'auto-entrepreneur** ou déclaration du chiffre d'affaires des individus relevant du régime déclaratif simplifié, avec téléversement ;
- ▶ la **contribution sociale de solidarité des sociétés et la contribution additionnelle (C3S)** à destination du RSI : déclaration avec téléversement obligatoires pour toutes les personnes morales exerçant une activité économique dans le secteur concurrentiel.

### Focus sur les déclarations phares

Selon le baromètre d'image et de notoriété Opinion Way effectué pour net-entreprises.fr en novembre 2009, les principales déclarations effectuées sont :

- La DUCS : 70% des utilisateurs
- La DADS-U : 46% des utilisateurs
- La DUE : 27% des utilisateurs
- L'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières : 20% des utilisateurs
- La DAT : 19% des utilisateurs

\* La liste complète figure en annexe.

### Qui utilise net-entreprises.fr ?

net-entreprises.fr est un site destiné aux entreprises et à leurs tiers déclarants, c'est-à-dire experts-comptables, associations et centres de gestion agréés.

Fin 2011, net-entreprises.fr comptait :

- ▶ 2,4 millions d'entreprises inscrites,
- ▶ 35 000 tiers déclarants inscrits.



Parmi les entreprises qui utilisent internet pour leurs déclarations sociales et fiscales, les services de net-entreprises.fr sont utilisés par :

- ▶ 4 entreprises sur 5
- ▶ 2 experts-comptables sur 3
- ▶ 2 centres de gestion sur 3

En fonction de la taille de l'entreprise, le déclarant varie. Pour les indépendants, c'est le dirigeant ou le chef d'entreprise qui remplit les déclarations. Dans les entreprises inférieures à 100 salariés, c'est le comptable ou le responsable administratif. Lorsque l'entreprise compte plus de 100 salariés, le responsable paie ou RH est en charge des déclarations sociales.

À noter : environ 70 % des déclarants sont des femmes.

**L'objectif de net-entreprises.fr est de faire entrer les téléprocédures sociales dans les habitudes de l'ensemble des responsables d'entreprises et tous ceux qui gèrent les déclarations pour leur compte.**

 **Témoignages d'utilisateurs****Armelle, comptable unique dans une PME de 13 personnes**

Il y a quelques mois, mon président m'a confié la gestion administrative du personnel, auparavant assurée par un cabinet comptable externalisé. J'ai donc contacté l'Urssaf qui m'a dirigée vers le site net-entreprises.fr, sur lequel j'effectue désormais toutes mes déclarations sociales : DADS, DUE mais aussi attestations de salaires, etc. Pouvoir les faire sur internet me simplifie la vie. Les formulaires sont assez faciles à remplir, le site est lisible et les aides automatiques sont pratiques. Je n'ai pas de stress car je télécharge mes confirmations de déclaration dans la foulée ; je suis donc sûre qu'elles sont bien arrivées. Et surtout, je ne suis plus suspendue à une signature du président pour envoyer les chèques grâce au téléversement qui permet de payer à la bonne date.

**Isabelle, dirigeante d'une TPE de 5 personnes**

J'utilise beaucoup internet, que ce soit dans la vie quotidienne comme dans la gestion de mon entreprise : je déclare et je paye mes impôts en ligne, je prends mes billets de train, je fais mes courses, j'effectue aussi toutes mes déclarations sociales sur net-entreprises.fr. Cela me permet d'optimiser mon temps car une TPE de 5 personnes n'a pas les moyens d'avoir une personne dédiée à la gestion de la paie et des déclarations sociales, donc je les fais moi-même, souvent en fin de journée, quand je ne peux plus joindre mes clients. C'est pratique, toutes les déclarations à faire sont sur le même site, je n'ai qu'un code d'accès à retenir et je peux accéder à un historique de mes déclarations, ce qui est en fait un bon outil de gestion. J'utilise aussi le téléversement, ce qui me permet d'optimiser ma trésorerie.

**Éric, expert-comptable associé, 25 collaborateurs**

Nous réalisons les déclarations sociales pour le compte de nos clients. Nous avons choisi net-entreprises.fr pour plusieurs raisons. La première, c'est un service gratuit, ce qui n'est pas neutre pour nos clients puisque cela évite de payer une prestation supplémentaire. Ensuite, le site propose l'ensemble des déclarations, ce qui est incontestablement pratique. Le système est bien conçu car chaque collaborateur dispose de son propre accès au service, ce qui protège la confidentialité des dossiers. Enfin et surtout, il propose un système de déclaration et de règlement sécurisé qui a fait disparaître les problèmes de délais postaux. Lorsqu'on gère en moyenne 300 dossiers, ce n'est pas neutre. Avant net-entreprises.fr, nous étions obligés d'envoyer régulièrement des courriers aux organismes de protection sociale pour être sûr que les éléments étaient réceptionnés en temps et en heure !



## 2. Le GIP Modernisation des déclarations sociales

### **Le GIP-MDS : une mutualisation des organismes de protection sociale**

La diversité caractérise le système de protection sociale français : diversité des régimes (salariés, indépendants, agricoles) mais également diversité des risques et des déclarations associées (maladie, retraite, recouvrement, chômage, accident du travail, retraite complémentaire...).

Afin de dépasser cette complexité, les organismes de protection sociale (OPS) se sont fédérés, en 2000, au sein du Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), sur l'initiative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et du secrétariat d'État aux PME. Le groupement réunit également neuf organisations professionnelles : la CFDT, la CGPME, la CGT, la CGT-FO, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, la FNSEA, le Medef, le Syntec informatique, l'UPA.

Le GIP-MDS a pour mission de créer les conditions permettant aux entreprises d'effectuer leurs déclarations sociales réglementaires et contractuelles à l'aide d'outils économiques performants, simples d'installation et ergonomiques, en utilisant notamment les technologies de l'internet.

Cette mission s'est concrétisée avec la création du site [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr), géré par le GIP-MDS.

### **Une organisation source de synergies entre les OPS**

L'organisation du GIP-MDS a été conçue pour faire travailler ensemble des organismes de cultures différentes à un projet commun de simplification.

Financé par les organismes de protection qui en sont les membres, le GIP-MDS est dirigé par une assemblée générale, composée de représentants de chacun des membres du groupement, et par un conseil d'administration. Ces deux instances sont présidées par une personnalité qualifiée.

Le président du GIP-MDS est Éric Hayat dont le mandat a été renouvelé en mars 2012. Son directeur général est Élisabeth Humbert-Bottin.

L'État est également représenté dans les instances du GIP-MDS par un commissaire du gouvernement, rôle dont a été chargé la Direction de la sécurité sociale. Le GIP-MDS est soumis au contrôle de la Cour des comptes et de l'Igas. Un représentant de la mission du contrôle général assiste aux travaux des instances du GIP-MDS.

Si chaque organisme conserve sa mission et sa compétence propres, [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) favorise la coopération entre les OPS et la création de synergies : mutualisation des moyens, amélioration du service aux usagers et facilitation de leur travail grâce à des déclarations mieux renseignées.



### Focus sur deux illustrations de la coopération au quotidien entre les OPS, au service des entreprises

#### Les modules d'inscription et d'authentification du site

Points d'entrée du site net-entreprises.fr, ils sont l'objet d'une réflexion et d'un suivi communs à l'ensemble des organismes. Amélioration des fonctions offertes aux utilisateurs et aux collaborateurs des organismes, ouverture de nouveaux services, mise à jour de l'infrastructure technique et logicielle, budget... sont autant de sujets transverses qui nécessitent l'accord de tous les OPS partenaires de net-entreprises.fr, régulièrement réunis pour l'occasion en comités de projet et comités opérationnels.

#### Les déclarations phares : DADS-U et DUCS

Autres illustrations d'une collaboration quotidienne, les services déclaratifs pour lesquels plusieurs organismes de protection sociale sont maîtres d'ouvrage. Les plus emblématiques sont la déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS-U) et la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS). La DADS-U est une déclaration à destination de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour le compte des partenaires « transfert des données sociales » (TDS), les institutions de retraite complémentaire et les institutions de prévoyance. La déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) est une déclaration à destination des Urssaf, Pôle emploi, des caisses de retraite complémentaire et de prévoyance et des caisses Congés Intempéries BTP.

## Un réseau de comités régionaux

Parce qu'il est indispensable de déployer des relais vers les utilisateurs tout en consolidant la mobilisation des OPS au niveau local, le GIP-MDS déploie un réseau de comités régionaux « net-entreprises.fr ».

Centré sur un bassin d'emploi, composé des représentants locaux des OPS partenaires, chaque comité régional a une double vocation :

- ▶ offrir un relais local aux utilisateurs de net-entreprises.fr ;
- ▶ participer à la promotion des services de net-entreprises.fr.

En 2012 le réseau compte 23 comités régionaux basés à :

Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, La Guadeloupe, La Réunion, Rochelle, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes et Strasbourg.

Il offre ainsi un maillage territorial complet couvrant notamment chaque région métropolitaine.

### Focus sur les chiffres du GIP-MDS

16 organismes de protection sociale  
9 fédérations professionnelles  
23 comités régionaux  
51 salariés  
24 M€ de budget annuel

### 3. Une référence en matière d'administration électronique et de simplification administrative

En l'espace de quelques années, net-entreprises.fr s'est imposé comme un acteur incontournable en matière de télédéclarations sociales.

#### Un site référence en matière de e-administration

La France est entrée dans une phase de généralisation de l'administration électronique. Ainsi, particuliers et professionnels peuvent désormais effectuer l'essentiel de leurs démarches administratives en ligne.

Pour les entreprises, l'offre de services publics dématérialisés est complète : net-entreprises.fr pour les déclarations sociales, TéléTVA et le compte fiscal pour le volet fiscal, etc.

Nombreux sont d'ailleurs les sites ayant établi des liens vers net-entreprises.fr.

Dans la palette large de services en ligne destinés aux entreprises, net-entreprises.fr se distingue. Il est en effet le seul site portail permettant d'effectuer et de télérégler l'ensemble des déclarations sociales gratuitement.



net-entreprises.fr est le service de télédéclaration sociale le plus utilisé par les entreprises (79 %). Il est également le plus connu, juste derrière celui de l'Urssaf, et bénéficie de la meilleure image pour 92% des entreprises.

#### Le succès croissant des télédéclarations sociales

En 10 ans d'existence, le nombre de télédéclarations sociales effectuées sur net-entreprises.fr n'a cessé de progresser. Le seuil symbolique du million de déclarations effectuées a été franchi en 2005. En 2006, plus de 4 millions de déclarations ont été effectuées, soit trois fois plus qu'en 2005, un chiffre qui a dépassé les 18 millions en 2011 (sachant que cette année les 3,2 millions de déclarations de cotisations sociales à Pôle emploi sont directement recouvrées par les Urssaf)\*.

##### Progression annuelle du nombre de déclarations effectuées

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
577 889	1 243 146	4 017 510	6 649 610	10 110 537	14 365 752	18 017 806	18 501 334
	+ 115 %	+ 223 %	+ 65 %	+ 52 %	+42 %	+25 %	-

Le succès des télédéclarations sociales est une bonne illustration de la démarche de l'État en matière de simplifications administratives. Internet, considéré comme un des leviers essentiels de la modernisation de l'État, s'impose comme un vecteur incontournable pour effectuer ses déclarations sociales.

Ainsi, les entreprises dont le chiffre d'affaires atteint 760 000 euros sont tenues par la loi de financement de la sécurité sociale d'effectuer la déclaration et le paiement de la C3S par voie électronique.

Également, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les entreprises qui payent plus de 100 000 € de cotisations annuelles aux Urssaf devront déclarer leurs cotisations Urssaf exclusivement par voie électronique (ce seuil tombera à 50 000 € en 2013).

### Taux de pénétration de la télédéclaration sociale et/ou fiscale

	Entreprises	Professions libérales	Artisans commerçants	Experts-comptables	Centres de gestion agréés
Taux de connexion à internet	91 %	88 %	68 %	98 %	96 %
Taux de pénétration de la télédéclaration sociale et/ou fiscale	84 %	49 %	53 %	95 %	92 %



### L'avenir : la DSN pour une simplification en amont

De nombreuses déclarations sociales reposent sur des données identiques, qui sont demandées aux entreprises à plusieurs reprises dans l'année, par différents organismes de protection sociale.

D'où l'idée de mettre en œuvre une nouvelle logique déclarative pour se substituer à celle de l'empilement qui prévalait jusqu'à présent. Et de proposer un système réellement moderne, simple et évolutif, basé sur une transmission mensuelle de données individuelles des salariés, à l'issue de la paye, vers un même point d'accueil, chargé de mettre à disposition de chaque organisme celles qui le concernent, et en ne demandant aux entreprises aucune autre déclaration sociale.

C'est l'objet du projet de la **déclaration sociale nominative, la DSN**, qui démarrera au premier trimestre 2013 avec une première étape basée sur le volontariat des entreprises, et le remplacement de deux déclarations sociales et une déclaration statistique. Et qui, selon les termes de la loi Warsmann votée en mars dernier, deviendra obligatoire à compter de 2016 après avoir intégré notamment la DUCS et la DADS-U.

C'est le GIP-MDS qui est chargé de la maîtrise d'œuvre opérationnelle du projet DSN.

## 4. À l'écoute des utilisateurs

Afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, net-entreprises.fr est engagé dans une démarche qualité, qui privilégie écoute et rencontres.

### **Le comité des utilisateurs**

Organisme consultatif regroupant des personnes physiques ou des représentants de personnes morales, le comité des utilisateurs joue un rôle majeur dans l'amélioration des services de net-entreprises.fr.

Sa mission est de représenter les entreprises en tant qu'utilisatrices des produits et services développés ou proposés par le GIP-MDS. Il donne ainsi son avis sur les orientations générales, les spécifications envisagées par le groupement.

Concernant les nouveaux services et produits, le comité des utilisateurs est associé très en amont de la mise en ligne de nouvelles déclarations. Il peut émettre des recommandations sur tout sujet entrant dans le champ de l'objet du groupement.

### **Les enquêtes de satisfaction**

À côté du comité des utilisateurs, net-entreprises.fr mène régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses utilisateurs. Réalisées après chaque grande campagne déclarative concernant les déclarations hébergées - mi-février pour la DADS-U, mai/juin pour la DCR et la C3S, avril et octobre pour la DUCS - elles portent à la fois sur l'ergonomie du site, la présentation des déclarations en ligne, leur accessibilité ou encore les aides proposées.

Les taux de réponse très élevés, de l'ordre de 12 %, soulignent l'attachement des utilisateurs à la dématérialisation des déclarations sociales et leur implication pour améliorer la qualité des produits. Les utilisateurs ont en effet la possibilité de formuler leurs remarques à la fin de chaque questionnaire, remarques collectées et transmises aux chefs de projet qui peuvent les intégrer dans leur plan d'évolution. D'où les très bons résultats de ces études, puisque toute déclaration confondue, le taux de satisfaction s'élève à 97 % en 2011.

## **Le centre d'information et d'assistance**

De l'inscription sur le site à l'envoi de la déclaration, une aide téléphonique accompagne le déclarant et lui propose des réponses précises à ses questions.

Le centre de contact net-entreprises.fr a traité près de 197 000 appels en 2011. La plupart des questions concerne l'accès au site ainsi que l'inscription (oubli du mot de passe, modification d'inscription...). Les autres questions techniques sont transférées aux experts du GIP-MDS et les questions à caractère réglementaire ou liées aux déclarations sociales sont redirigées vers les organismes de terrain.

À l'issue de chaque campagne déclarative, les faits et typologies sont analysés et des propositions d'optimisation de service ou d'actions à lancer sont effectuées. Ainsi, chaque année, de réelles améliorations sont apportées permettant ainsi de réduire significativement les contacts pour les questions récurrentes.

Si chaque année est marquée par une croissance du nombre d'utilisateurs de net-entreprises.fr, pour autant, l'indicateur du nombre de contacts par rapport aux flux d'activité sur le site est en baisse constante :

	2008	2009	2010	2011
<b>Contacts</b>	<b>229 146</b>	<b>243 593</b>	<b>218 631</b>	<b>196 807</b>
<b>Déclarations</b>	<b>10 071 532</b>	<b>14 358 589</b>	<b>17 995 948</b>	<b>18 501 334</b>
<b>Nb appels / déclarations</b>	<b>1 pour 44</b>	<b>1 pour 60</b>	<b>1 pour 80</b>	<b>1 pour 94</b>

### **Focus sur une activité saisonnière**

Le centre d'information et d'appel traite en moyenne 15 000 contacts par mois. Mais son activité est saisonnière avec des charges plus ou moins importantes selon les périodes de l'année, en fonction de l'actualité des déclarations. 60 % du volume des contacts est réparti sur le premier semestre de l'année, plus particulièrement sur les mois de janvier (35 000 contacts) et de mai (30 000), mois qui correspondent aux déclarations annuelles.

## Promouvoir, former, accompagner localement

Le GIP-MDS déploie des efforts importants pour aller à la rencontre des entreprises et leur démontrer l'efficacité et le confort de la dématérialisation des déclarations sociales. Ateliers d'inscription, journées net-entreprises.fr, participation aux salons, conférences... les occasions sont nombreuses pour échanger et créer de nouvelles relations entre les entreprises et les organismes de protection sociale qui s'investissent tous ensemble et de manière coordonnée au nom de net-entreprises.fr.

net-entreprises.fr est ainsi régulièrement présent aux :

- ▶ congrès de l'Ordre des experts-comptables,
- ▶ salons des entrepreneurs,
- ▶ salons autour de la création d'entreprises ;
- ▶ au sein de l'Association pour le développement de l'économie numérique (Aden).

### Focus sur les ateliers d'inscription

La mission des comités régionaux est de participer à la promotion des services proposés par net-entreprises.fr. Dans ce cadre, les entreprises sont régulièrement invitées par les comités à participer à des ateliers de démonstrations des télédéclarations, suivies des sessions d'inscription. Ces ateliers ont un grand succès auprès des chefs d'entreprises qui y voient une solution efficace pour simplifier leur gestion administrative.

## Informer : Réseau, toute l'actualité de net-entreprises.fr

net-entreprises.fr édite régulièrement une lettre, disponible en version imprimée ainsi qu'en version électronique, faisant le point sur l'actualité du site et des déclarations sociales.

Diffusée auprès de ses organismes partenaires, elle est également disponible sur le site internet du GIP-MDS.



## 5. Un site en constante évolution

### Une offre en modes EFI et EDI

La majorité des déclarations disponibles sur le site le sont en mode EFI (formulaire à saisir en ligne). net-entreprises.fr offre également la possibilité d'effectuer plusieurs déclarations en EDI, un mode de transmission particulièrement adapté aux déclarations longues, qui correspond aux besoins et aux attentes des grandes entreprises et des tiers déclarants. Parmi ces déclarations : la DADS-U, la DADS-U BTP, les déclarations directement liées à la gestion des ressources humaines (déclaration unique d'embauche, attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières, déclaration d'accident du travail, attestation d'assurance chômage) ainsi que les déclarations nominatives congés spectacles et les déclarations de salaires MSA.

#### Focus sur l'EDI et l'EFI

L'EFI (échange de formulaire informatisé) et l'EDI (échange de données informatisé) sont les deux modes de transmission possible sur net-entreprises.fr.

L'EFI est destiné aux déclarations courtes et peu nombreuses, il convient aux plus petites structures (les principaux usagers de net-entreprises.fr). Cette transmission ne nécessite ni d'installation particulière ni de mises à jour de logiciels en cas de changement réglementaire : on saisit les données sur un écran qui « ressemble » au formulaire. Pour les utilisateurs familiers des déclarations papier, elles sont donc faciles à utiliser.

L'EDI requiert l'utilisation d'un logiciel de paie ou de gestion agréé et paramétré pour ce type de transfert. Le principal avantage de l'EDI est qu'il limite la saisie puisque les données de la déclaration sont déjà contenues dans le système informatique de l'entreprise.

### Des données hautement sécurisées

Le GIP-MDS a adopté les meilleurs standards en matière de sécurité informatique.

#### Les procédures d'identification

L'accès aux services déclaratifs est limité aux personnes autorisées lors de l'inscription. L'utilisateur a le choix entre deux moyens pour s'authentifier :

- ▶ un mot de passe défini lors de son inscription,
- ▶ le certificat numérique.

Afin de protéger les données, au bout d'une demi-heure d'inactivité, la session expire et l'utilisateur doit à nouveau se connecter.

### Focus sur les certificats acceptés

Calqué sur le principe de la carte nationale d'identité, le certificat numérique est le format le plus fiable pour garantir une identité sur internet.

net-entreprises.fr accepte la plupart des certificats émis par les autorités de certification référencées par le ministère de l'Économie et des Finances pour le télépaiement de la TéléTVA.

Ainsi l'utilisateur peut utiliser le même certificat pour ses déclarations sociales et fiscales.

### Des flux d'information sécurisés

La sécurité et la confidentialité des échanges sont assurés par les meilleures protections actuellement disponibles et font l'objet d'une veille technologique permanente.

Techniquement, les connexions se font ainsi via le protocole SSL 128 bits qui permet d'établir un « tuyau de confidentialité » tel que les informations ne pourraient pas être déchiffrées par un agent extérieur, même en cas d'interception.

### La sécurisation des données parvenues chez net-entreprises.fr

Les agents des organismes de protection sociale ayant accès à ces données sont, comme les usagers, identifiés par un mot de passe ou par un certificat.

### La traçabilité des données

Des données de type nominatives circulant sur le site, net-entreprises.fr a mis en place un processus pour tracer intégralement les activités réalisées sur ces données.

## Des applications et une architecture en constante évolution

L'architecture du site doit impérativement allier robustesse, souplesse et flexibilité. En effet, la plupart des utilisateurs se connectent et effectuent leurs déclarations peu avant le terme des échéances. En outre, le fort développement de la fréquentation du site impose d'anticiper et de prendre en compte tous les aménagements nécessaires pour assurer une qualité de service optimale auprès des utilisateurs et éviter les incidents sur les déclarations.

Les applications doivent également être très rapidement mises à jour suite aux constantes évolutions réglementaires.

Dans le champ de la production, plusieurs processus accompagnent le cycle de vie des applications et garantissent le service aux utilisateurs du front et du back-office :

- ▶ un processus de développement pour élaborer les spécifications techniques, suivre la conception, contrôler le code, agir le plus en amont possible des projets et accompagner les tierces maintenances applicatives ;
- ▶ un processus de recette technique pour contrôler l'exploitabilité, vérifier la prise en compte des exigences de sécurité et de performance ;
- ▶ un processus de métrologie pour vérifier et valider les performances attendues.



## 6. net-entreprises.fr en chiffres

### Les utilisateurs

- ▶ 2,4 millions d'entreprises inscrites fin 2011

#### Évolution du nombre d'inscriptions en 2011

	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre	croissance annuelle	croissance annuelle (%)
Établissements	2 711 792	<b>3 272 862</b>	561 070	+20,69%
Entreprises	2 006 098	<b>2 418 069</b>	411 971	+20,54%
Tiers déclarants	32 892	35 248	2 356	+7,16 %

#### Évolution du nombre d'établissements inscrits par déclaration en 2011

	31 déc. 2010	31 déc. 2011	croissance annuelle	croissance annuelle (%)
DUE	1 065 959	<b>1 325 838</b>	259 879	<b>24,38%</b>
DUCS	1 334 936	<b>1 657 794</b>	322 858	<b>24,19%</b>
DADS-U	1 558 808	<b>1 824 689</b>	265 881	<b>17,06%</b>
MSA	504 254	<b>636 074</b>	131 820	<b>26,14%</b>
C3S (nombre d'entreprises)	868 688	<b>1 048 816</b>	180 128	<b>20,74%</b>
DCR	1 416 701	<b>1 765 081</b>	348 380	<b>24,59%</b>
Attestation d'assurance chômage (mode saisie en ligne)	900 405	<b>1 091 703</b>	191 298	<b>21,25%</b>
Attestation de salaire IJ	1 089 793	<b>1 392 644</b>	302 851	<b>27,79%</b>
net-intempéries BTP	411 324	<b>538 051</b>	126 727	<b>30,81%</b>
DADS-U CI BTP	406 085	<b>544 451</b>	138 366	<b>34,07%</b>
Congés spectacles	269 359	<b>381 772</b>	112 413	<b>41,73%</b>
DAT	668 630	<b>932 873</b>	264 243	<b>39,52%</b>
Attestation d'assurance chômage (mode dépôt de fichier)	332 494	<b>498 474</b>	165 980	<b>49,92%</b>
Déclaration de l'autoentrepreneur	189 767	<b>312 423</b>	122 656	<b>64,64%</b>
Attestation d'assurance chômage (inscription EDI)	118 467	<b>250 842</b>	132 375	<b>111,74%</b>
Déclaration CCVRP	87 322	<b>185 138</b>	97 816	<b>112,02%</b>
Compte AT/MP	-	<b>214 061</b>	214 061	

### Les déclarations

- ▶ 18 501 334 télédéclarations effectuées en 2011.

### Le GIP-MDS

- ▶ 16 organismes de protection sociale
- ▶ 9 fédérations professionnelles
- ▶ 23 comités régionaux
- ▶ 51 salariés
- ▶ 24 M€ de budget annuel

# Annexes



## Un site facile d'utilisation : mode d'emploi en 4 étapes

### S'inscrire en ligne, gratuitement, une fois pour toutes

Si une inscription initiale en ligne est requise, elle ne nécessite aucun abonnement particulier, ni pour l'accès au site et aux informations qu'il contient, ni pour les transmissions des déclarations sociales. L'identification de l'entreprise ou de l'établissement est automatique : elle s'opère par rapprochement avec le numéro Siret du répertoire de l'Insee.

Afin d'éviter des inscriptions doubles ou non souhaitées, la direction de l'entreprise est informée par courrier de toute inscription demandée au nom de son entreprise.



**NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV/TDS - CNAMTS - CNAF  
PÔLE EMPLOI - UNÉDIC - RSI - MSA - CI-BTP - CS  
CRPCEN - CTIP - FFSA - FNMF  
MEMBRES ASSOCIÉS : CFDT - CGPME - CGT - CGT-FO  
CSEOC - FNSEA - MEDEF - SYNTec INFORMATIQUE - UPA

**ACTUALITÉS**

- ▶ **Déclaration commune des revenus** des professions indépendantes, c'est dès maintenant
- ▶ **DADS-U CI-BTP**, déclaration nominative annuelle (DNA) à destination des caisses Congés intempéries BTP...
- ▶ **Auto-entrepreneurs** : nouvelles mesures en 2012...
- ▶ **Déclarations congés spectacles...**
- ▶ Prenez deux minutes pour mettre à jour **deux informations importantes**
- ▶ + d'actus...

**DÉCOUVRIR**

**Déclarations en ligne**  
**Démonstration**

---

**AIDE**

Foire aux questions  
Mode d'emploi  
Vos contacts

---

Tiers déclarants  
Éditeurs de logiciels  
Presse  
Foreign companies 

**UTILITÉ**

[Nous connaître](#) | [Sites utiles](#) | [Déclarations fiscales](#) | [Agenda social](#)



PLAN DU SITE | CONDITIONS GÉNÉRALES | DISPOSITIONS CNIL

**Pas encore inscrit ?**

**INSCRIVEZ-VOUS** ▶

Avec votre n° Siret, nom, prénom, n° de téléphone et courriel

**Vous êtes inscrit ?**

**IDENTIFIEZ-VOUS** ▼

Accédez à votre menu personnalisé

▶ Par mot de passe :

siret

votre nom

votre prénom

.....

▶ [Mot de passe oublié ?](#)

▶ Ou par certificat :

OUI  NON

▶ [Un problème avec votre certificat ?](#)



## Déclarer en ligne en toute simplicité

Une fois sur le site, il suffit de s'authentifier (par mot de passe ou certificat numérique, au choix). Il faut ensuite choisir la déclaration adéquate, puis tout simplement se laisser guider, des indications venant aider l'utilisateur au fur et à mesure des champs à remplir.

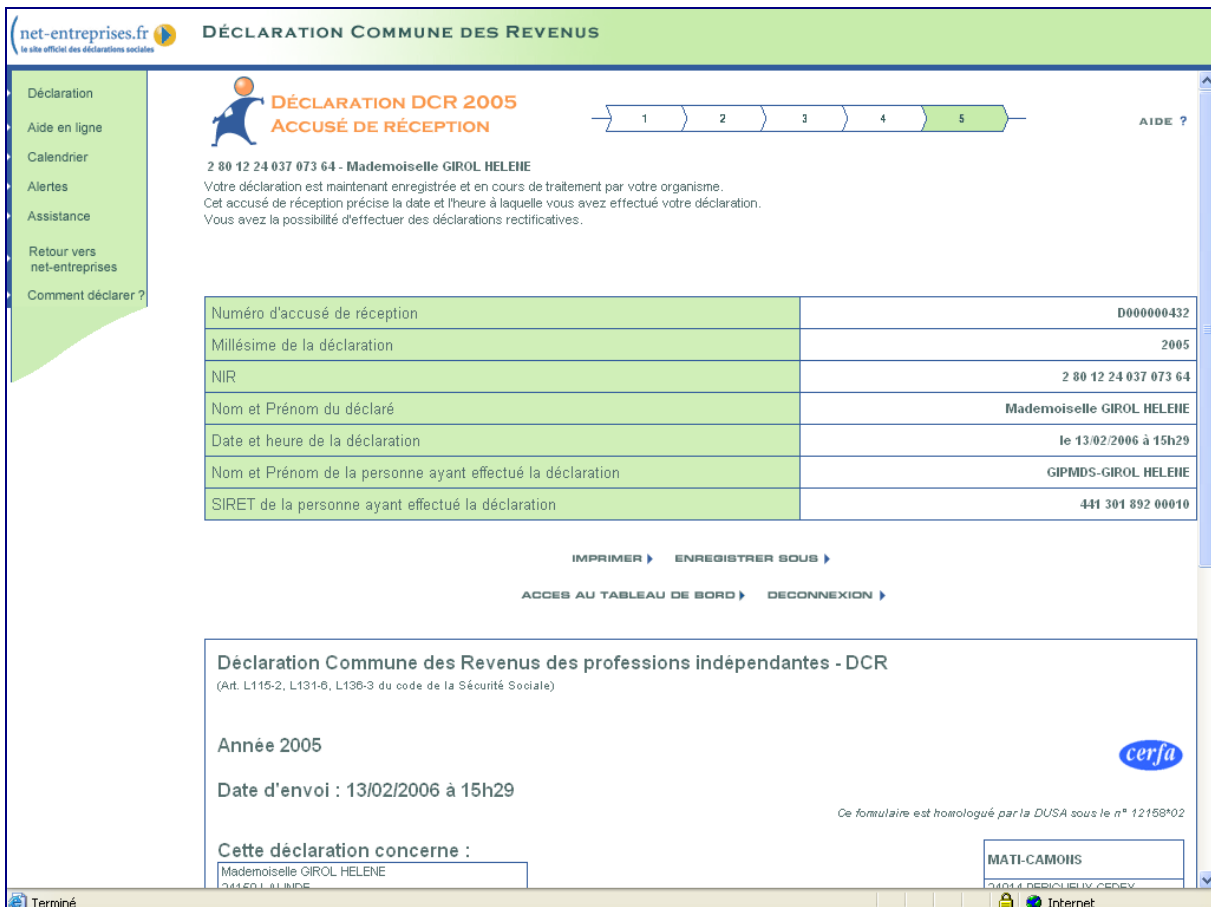
Selon la déclaration, il faut saisir le formulaire à l'écran (mode EFI) ou envoyer directement un fichier issu du logiciel de paie ou de gestion de l'entreprise (mode EDI). La présence des données obligatoires et la cohérence des informations saisies sont contrôlées champ par champ, ce qui permet ainsi de limiter les erreurs et les oublis.

Les fiches d'explication disponibles pour chaque déclaration et les démonstrateurs en ligne sont accessibles à tout moment, si l'utilisateur a besoin d'aide.

## Imprimer un accusé de réception

Toute transmission d'une déclaration entraîne la mise à disposition d'un accusé de réception imprimable garantissant aux entreprises ou à leurs déclarants le bon acheminement de leurs déclarations.

Cet accusé de réception dégage juridiquement les déclarants de leur obligation déclarative, « rematérialisation » très appréciée des entreprises.



net-entreprises.fr le site officiel des déclarations sociales

**DÉCLARATION COMMUNE DES REVENUS**

**DÉCLARATION DCR 2005**  
**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

2 80 12 24 037 073 64 - Mademoiselle GIROL HELENE

Votre déclaration est maintenant enregistrée et en cours de traitement par votre organisme.  
Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.  
Vous avez la possibilité d'effectuer des déclarations rectificatives.

Numéro d'accusé de réception	D00000432
Millésime de la déclaration	2005
NIR	2 80 12 24 037 073 64
Nom et Prénom du déclaré	Mademoiselle GIROL HELENE
Date et heure de la déclaration	le 13/02/2006 à 15h29
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	GIPMDS-GIROL HELENE
SIRET de la personne ayant effectué la déclaration	441 301 892 00010

IMPRIMER ► ENREGISTRER SOUS ►

ACCES AU TABLEAU DE BORD ► DECONNEXION ►

Déclaration Commune des Revenus des professions indépendantes - DCR  
(Art. L115-2, L131-6, L136-3 du code de la Sécurité Sociale)

Année 2005

Date d'envoi : 13/02/2006 à 15h29

Cette déclaration concerne :  
Mademoiselle GIROL HELENE  
34450 LAUNDE

MATI-CAMOIS  
24014 DEBICHELIVY CERFA

Ce formulaire est homologué par la DUSA sous le n° 12158\*02

Terminé Internet

## Télérégler de façon sûre économique et pratique

Le téléversement permet aux entreprises d'effectuer un ordre de paiement de manière dématérialisée, en toute sécurité. En effet, une fois la déclaration effectuée, un ordre est donné à la banque de l'entreprise pour créditer le compte de l'organisme de protection sociale concerné, à une échéance fixée. Il ne s'agit donc pas de transférer de l'argent par internet et il n'y a pas de risque de détournement de fonds, les intitulés des comptes bancaires du débiteur et du créancier ne pouvant être modifiés lors de l'opération.

De plus, l'entreprise reste maître du montant à régler et de sa répartition éventuelle entre plusieurs comptes bancaires : le déclarant saisit lui-même les montants. Et le paiement ne s'effectue qu'à l'échéance, ni trop tôt ni trop tard.

Libellé de la cotisation	Nombre de salariés ou d'assurés	Taux (%) / Forfait en euros	Base en euros* / Quantité	Montant en euros
ARRCO TRAV. A DOM. OUV. MENS. TA REUNI RS	10	9.5 %	69241	6578
ARRCO TRAV. A DOM. OUV. MENS. T2 + SIT2 REUNI RS	1	22.2 %	-38	-8
ARRCO TDO / TDM App Ent +10S TA appren. 2 REUNI RS	0	5.7 %	0	0
ARRCO TDO / TDM App Ent +10S T2 + SIT2 appren. 2 REUNI RS	0	13.3 %	0	0
ARRCO Article 4&4 bis TA REUNI RS	3	9.91 %	25590	2536
cotisation AGIRC pour les articles 4 & 4bis sur Tranche B	2	22.91 %	10055	2304
AGIRC Article 4&4 bis TC REUNI RC	0	20.65 %	0	0
AGIRC Article 4&4 bis GMP REUNI RC	1	100 %	188	188

[Ajouter une ligne](#)

Total des cotisations	11598
Régularisation créditrice*	0
Régularisation débitrice*	0
<b>Total à payer</b>	<b>11598</b>

(\*) arrondi à l'euro le plus proche.

► Téléversement :

Banque	N° de compte	Clé RIB	Montant en euros
BANQUE DE FRANCHE COMTÉ	10011 00020 12345678901	01	11598
SOCIÉTÉ BANCAIRE LA BISONNINE	99999 00077 00009876543	29	0
Soit un montant total de			<b>11598</b>

► Commentaire

► Saisissez si vous le souhaitez un message pour votre institution :

[Annuler](#) [Enregistrer sans valider](#) [Valider](#)

## Les déclarations disponibles sur [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)

### Pour le régime général

- ▶ la déclaration automatisée des données sociales unifiée (DADS-U)
- ▶ la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) : elle regroupe les déclarations et cotisations Urssaf, Pôle emploi, retraite complémentaire et prévoyance, caisses Congés Intempéries BTP, avec téléversement
- ▶ la déclaration unique d'embauche (DUE)
- ▶ l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières des travailleurs salariés
- ▶ la déclaration d'accident du travail (DAT) et le compte accidents du travail / maladies professionnelles (compte AT/MP)
- ▶ l'attestation d'assurance chômage, obligatoire pour les employeurs au moment de la résiliation, de l'expiration ou de la rupture d'un contrat de travail, ainsi que l'ensemble des services Pôle emploi à destination des employeurs.
- ▶ la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la contribution additionnelle à destination du RSI : déclaration obligatoire pour toutes les personnes morales exerçant une activité économique dans le secteur concurrentiel, avec téléversement
- ▶ pour les entreprises du BTP, la déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries (net-intempéries BTP) et la DADS-U à destination des caisses Congés Intempéries BTP
- ▶ les déclarations congés spectacles, avec téléversement
- ▶ et enfin les déclarations trimestrielles des employeurs de VRP multicartes

### Pour les professions indépendantes

- ▶ la déclaration commune de revenus (DCR) des professions indépendantes
- ▶ la déclaration des auto-entrepreneurs, avec téléversement

### Pour le régime agricole

- ▶ la déclaration unique d'embauche (DUE-MSA) pour les salariés agricoles
- ▶ la déclaration des salaires à effectuer trimestriellement
- ▶ le bordereau de versement mensuel
- ▶ la modification de contrat des salariés agricoles
- ▶ l'attestation de salaire et de reprise du travail
- ▶ la déclaration d'accident du travail (DAT-MSA) et le compte accidents du travail / maladies professionnelles (compte AT/MP)
- ▶ le titre emploi simplifié agricole (TESA) : pour réaliser en une seule fois les formalités liées à l'embauche et à l'emploi des saisonniers dans le secteur de la production agricole
- ▶ la gestion des comptes de téléversement et le téléversement des factures

### Pour les entreprises étrangères

Ou les entreprises sans établissement en France mais qui emploient du personnel salarié relevant du régime social français :

- ▶ le formulaire E0 pour effectuer, en une seule fois, les formalités liées à l'immatriculation
- ▶ et le formulaire E2/E4, pour les entreprises déjà immatriculées et dont la situation a changé

## **Les organismes de protection sociale et les fédérations professionnelles associées au sein de net-entreprises.fr**

Le site net-entreprises.fr regroupe douze organismes nationaux ou fédérations et huit organisations professionnelles. Ils financent ensemble le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), structure de pilotage visant à mettre en œuvre le site net-entreprises.fr.

### **Les organismes de protection sociale obligatoire**

- ▶ l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, Acoff, caisse nationale des Urssaf
- ▶ l'Association générale des institutions de retraite des cadres, Agirc
- ▶ l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés, Arrco
- ▶ la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, Cnav
- ▶ le Pôle emploi, organisme gestionnaire du service public de l'emploi
- ▶ l'Unédic, l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage
- ▶ la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, CNAMTS
- ▶ la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, CCMSA, représentant les caisses MSA
- ▶ le Régime social des indépendants (RSI)
- ▶ l'Union des caisses de France du réseau Congés Intempéries BTP
- ▶ l'Organisme de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et des contributions d'assurance chômage des VEP multiscartes, CCVRP
- ▶ la Caisse des congés spectacles

### **Les organismes de prévoyance collective**

- ▶ le Centre technique des institutions de prévoyance, CTIP
- ▶ la Fédération française des sociétés d'assurances, FFSA-SINTIA
- ▶ la Fédération nationale de la mutualité française, FNMF

### **Les organisations professionnelles**

- ▶ la Confédération française démocratique du travail, CFDT
- ▶ la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, CGPME
- ▶ la Confédération générale du travail, CGT
- ▶ la Confédération générale du travail - Force ouvrière, CGT-FO
- ▶ le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, CSOEC
- ▶ la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, FNSEA
- ▶ le Mouvement des entreprises de France, Medef
- ▶ le Syntec informatique
- ▶ l'Union professionnelle artisanale, UPA

## Les comités régionaux net-entreprises.fr



- La Guadeloupe
- La Réunion



## L'échange de donnée informatisé (EDI)

### Définition

L'échange de données informatisé (EDI), ou *electronic data interchange*, est le terme générique définissant un échange d'informations automatique entre deux entités à l'aide de messages standardisés, de machine à machine. L'EDI a été conçu, à l'origine, dans l'optique du « zéro papier » et afin d'automatiser le traitement de l'information : disposer rapidement d'une information exhaustive et fiable.

**La rapidité et la meilleure fiabilité des échanges par EDI permettent de fluidifier les flux d'information échangés et de réduire considérablement les coûts de traitement tout en améliorant la sécurisation des échanges.**

### En pratique

Une entreprise peut émettre ses commandes, ses avis d'expédition, ses factures... ses déclarations sociales et fiscales par EDI. Elle va émettre des messages électroniques normalisés qui seront télétransmis vers les ordinateurs de ses partenaires, qui seront capables d'interpréter et d'intégrer automatiquement les données correspondantes dans leurs systèmes d'information respectifs, sans papier ni intervention humaine. Ce processus permet donc la suppression des documents papier acheminés par la poste, ou par fax, et des saisies manuelles par des opérateurs.

**L'EDI permet de réduire notablement les interventions humaines dans le traitement de l'information, et donc de le rendre effectivement plus rapide et plus fiable.**

### La valeur ajoutée de net-entreprises.fr

Ces modes de transmission présentent l'avantage d'éviter toute nouvelle saisie des données en transmettant les informations directement issues du logiciel. Ils offrent un gain de temps et d'efficacité considérable tout en garantissant une meilleure fiabilité. Parallèlement, reste bien sûr disponible la fonction de saisie en ligne pour des déclarations courtes et/ou peu nombreuses.

**net-entreprises.fr propose ainsi une offre unique complète et cohérente aux entreprises et cabinets d'expertise-comptable et ce, quel que soit leur organisation et leur degré de familiarisation informatique.**

### Les déclarations sociales accessibles par EDI sur net-entreprises.fr :

- ▶ la déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS-U)
- ▶ la déclaration unique d'embauche (DUE)
- ▶ l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières de la sécurité sociale
- ▶ la déclaration d'accident du travail (DAT)
- ▶ l'attestation d'assurance chômage
- ▶ la déclaration de salaires MSA
- ▶ la déclaration nominative à la Caisse des congés spectacles